



LETTRE OUVERTE DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE LA DDFIP VOSGES AU DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES

Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques,

le 13/12/18 à Bercy s'est tenue une réunion consacrée à l'organisation du réseau à l'horizon 2022, réunion à laquelle étaient conviés l'ensemble des directeurs départementaux de la DGFIP.

A cette occasion, B. PARENT vous a présenté le « cahier des charges » de la DGFIP à réaliser d'ici 2021 pour « bâtir un nouveau réseau ».

Les documents fournis en support de cette réunion apportent un éclairage saisissant quant aux perspectives d'évolution des services et/ou missions dévolus à la DGFIP et nécessitent *a fortiori* que des réponses concrètes soient délivrées aux interrogations légitimes posées par les agents de la DDFIP des Vosges.

Ainsi, l'évolution de l'administration fiscale doit se traduire, en premier lieu, par une modification du réseau infra-départemental. Les restructurations envisagées auraient pour objectif de « dépasser la notion de proximité pour faire prévaloir celle d'accessibilité » en favorisant « le regroupement des petites unités ». Mais combien de restructurations depuis 10 ans à la DDFIP des Vosges et pour quels résultats? Suppression de 12 trésoreries, spécialisation des trésoreries, rapatriement du SIE de Neufchâteau à Epinal, fusion des SPF, regroupement de SIP, transfert des services RH, départ de la BDV à la DIRCOFI-EST,...

Bilan : **306** postes détruits depuis 2003 à la DDFIP des Vosges !!!

Aux collectivités locales et aux usagers subissant la mise en pièce de notre administration et de nos services, Bercy répond travail à distance, Maisons des Services Au Public, permanences dans des locaux publics, points de contact, dispositifs mobiles (UberFip, BusFip,...), organisation sur le mode *front office/back office*, ... et surtout priorité donnée à l'accueil sur rendez-vous !

Afin d'élaborer votre projet de nouvelle cartographie des services de la DDFIP à l'horizon 2022, le bureau SPIB vous a transmis en décembre 2018 la cible des suppressions d'emplois pour le département des Vosges. **Quel est donc ce quantum des suppressions de postes ?**

Envisagez-vous de nouvelles localisations de l'administration fiscale pour répondre à l'objectif de revitalisation des zones fragiles alors que les effectifs sont réduits année après année ?

Quel avenir pour les SIP et les SIE dont les effectifs sont inférieurs à 50 personnes ?

Quel avenir pour les PRS ?

Quel avenir pour les postes comptables spécialisés ?

Quel avenir pour les CDIF ?

Quelles missions pour quelle DGFIP ?

Les agents des finances publiques des Vosges et leurs représentants syndicaux sont pour le moins impatients d'entendre vos réponses sur tous les sujets posés !